Protocole sanitaire de reprise des entraînements

Responsable du protocole sanitaire et de son application
Nadine CHEMIN – Présidente
François DJIAN – Vice Président

En lien direct avec le guide officiel de reprise de l'athlétisme en club, publié par la Fédération Française d'Athlétisme, la section Athlétisme de l'USM GAGNY met en place son protocole sanitaire concernant la reprise de l'activité au sein de son club.

1. **Règles de reprise du pratiquant**

Le pratiquant s'engage à respecter les consignes suivantes :

Reprendre l'entrainement de manière progressive

• Le licencié doit s'inscrire dans une logique de réathlétisation
• Le licencié doit consulter un médecin avant la reprise si suspicion ou COVID-19 avéré.
• Le licencié ne peut venir s'entrainer en cas de fièvre

Règles des 10m entre 2 licenciés ou 4m2 entre les pratiquants

• Le licencié se doit de respecter la distance de 10m entre lui et une autre personne, quand il court en dehors ou sur le stade, lors de l'échauffement ou durant la séance.
• Le licencié doit respecter l'espace de 4m2 entre lui et une autre personne lors des différents exercices.

Arriver en tenue

• Le licencié doit arriver en tenue de sport avec sa propre gourde ou bouteille d'eau (pleine). • Le licencié doit également ramener une grande serviette ou son propre tapis de sol qu'il utilisera en cas d'exercices au sol.
• Le licencié doit avoir en sa possession, un masque de protection qu'il mettra en place, en cas d'échange avec d'autres personnes (quand la distance physique ne sera pas possible).

Respecter la plage horaire

• Le licencié devra s'inscrire, par avance, aux différents créneaux d'entrainement.
• Aucun accompagnateur ni parent ne pourra accéder au stade lors des entrainements.

Conserver le matériel attribué

• Le licencié s'engage à conserver le matériel qui lui sera attribué lors de la séance (médecine-ball, plots, engins de lancer, …)
• Il devra le nettoyer s'il est en possession de son propre désinfectant.

• Le salarié (ou coach bénévole) désinfectera le matériel (non désinfecté) et le rangera lui-même le matériel.

Désinfecter le matériel de musculation

• En cas, plus tard, d'utilisation de matériel de musculation ou autre, le licencié devra désinfecter le matériel lui-même, avec un spray désinfectant qui lui sera attitré.
• Le licencié nettoiera ses mains au gel hydroalcoolique lors de chaque changement d'appareil.

Se doucher en rentrant à la maison

• Toute douche sur place ne sera possible.
• Le licencié mettra sa tenue de sport au lavage à 60° si possible.
• Le licencié laissera ses chaussures de sport dans l'entrée de son domicile.

2. Les recommandations et règles de reprise la section Athlétisme de l'USM GAGNY

Evaluer le risque sanitaire local afin d'accueillir du public, des salariés et bénévoles.

•Présence physique : Seuls les athlètes de la catégorie supérieure ou égale à CADET ne seront autorisés.
•Chaque entraîneur et athlète doit venir avec un masque neuf.
• Possibilité de nettoyage et désinfection : Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition du des licenciés accueillis. Chaque licencié désinfectera tout le matériel utilisé en fin de séance.
• Modalité d'affichage : Des affiches rappelant les gestes barrières seront également affichés..

•Disposer d'un espace dédié à chaque groupe d'entraînement
A chaque groupe d'entraînement l'espace suivant sera attribué sur le stade :

Groupe SPRINT COURT Piste : Ligne droite principale (couloirs 4 à 8) Mardi, Jeudi, Vendredi de 18h30 à 20h30 Entraîneur Jean-Christophe GOUZENES	Groupe SPRINT LONG Piste : ligne droite opposée couloir 4 à 8 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 18h30 à 20h30 Entraîneur François DJIAN
Groupe MULTI SPORT Aire de saut en hauteur + 1er virage couloir 4 à 8 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 18h30 à 20h30 Entraîneur Nadine CHEMIN	Groupe Lancer Aire lancer du disque Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 18h30 à 20h30 Entraîneur Jean-Michel FAUVET
Groupe RUNNING Couloir 2 et 3 sur tout le tour du stade Vendredi de 18h30 à 20h30 Entraîneur François DJIAN	Pour tous : Les couloirs 1 et 2 sont réservés aux coureurs devant réaliser des distances supérieures à 100m sous la responsabilité de leur entraineur.

Informer préalablement et régulièrement les licenciés

• Les licenciés seront informés sur les conditions sanitaires des activités du club.
• Ces règles seront affichées au stade et régulièrement répétées par le coach présent.

Proposer des pratiques encadrées avec un maximum de 10 personnes (encadrement compris)

• En cas de plusieurs groupes présents aucun contact entre les groupes ne devra avoir lieu.

Mettre à disposition du gel hydroalcoolique

• Comme indiqué précédemment, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des licenciés accueillis.
• Le lavage des mains au gel hydroalcoolique sera demandé en début et fin de séance.

Proscrire la séance en peloton

• Les courses, quand elles auront lieux, devront se faire individuellement ou de front, avec un couloir d'écart.

Règles des 10m entre 2 licenciés ou 4m2 entre les pratiquants

• Le coach bénévole imposera le respect de 10m entre 2 licenciés qui courent, en dehors ou sur le stade, lors de l'échauffement ou durant la séance.
• Les exercices sans déplacement (debout ou au sol) devront se faire au milieu d'une surface de 4m² par licencié.

Affecter du matériel par groupe d'entrainement

• Si présence de plusieurs groupes, le matériel devra être affecté à un groupe. Tout échange inter-groupe, durant la séance, ne sera pas possible.
• Le coach bénévole s'engage à nettoyer tout le matériel avec le désinfectant mis à sa disposition et de suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.

Réserver uniquement la manipulation du matériel commun à l'entraineur

• La mise en place de parcours de lattes, plots, etc. se fera uniquement par le salarié (ou coach bénévole.
• Tout licencié doit éviter de toucher et manipuler au maximum le matériel (sauf s'il lui destiné)
• Le licencié sera informé, auparavant, qu'il doit se rendre aux entrainements en tenue de sport.
• Aucune prise de douche ne sera possible sur place. • Interdiction d'utiliser les toilettes (WC).

Le 10/06/2020

Nadine CHEMIN – Président de la section USM GAGNY ATHLETISME	Olivier SERELLE Président de l'USM GAGNY